



rtm
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Préfecture de l'ISERE

Commune de SEYSSINET-PARISSET

Philippe BUJUELLOU
Général Adjoint

Pour Copie Certifiée Conforme

Pour être annexé à la carte de zonage

Grenoble, le 29 AVR. 2003

Pour le Préfet et par délégation

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

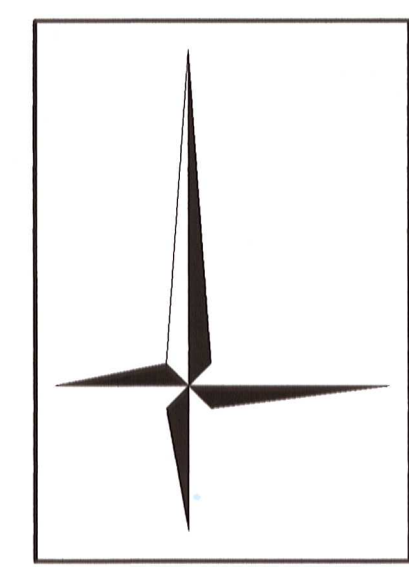
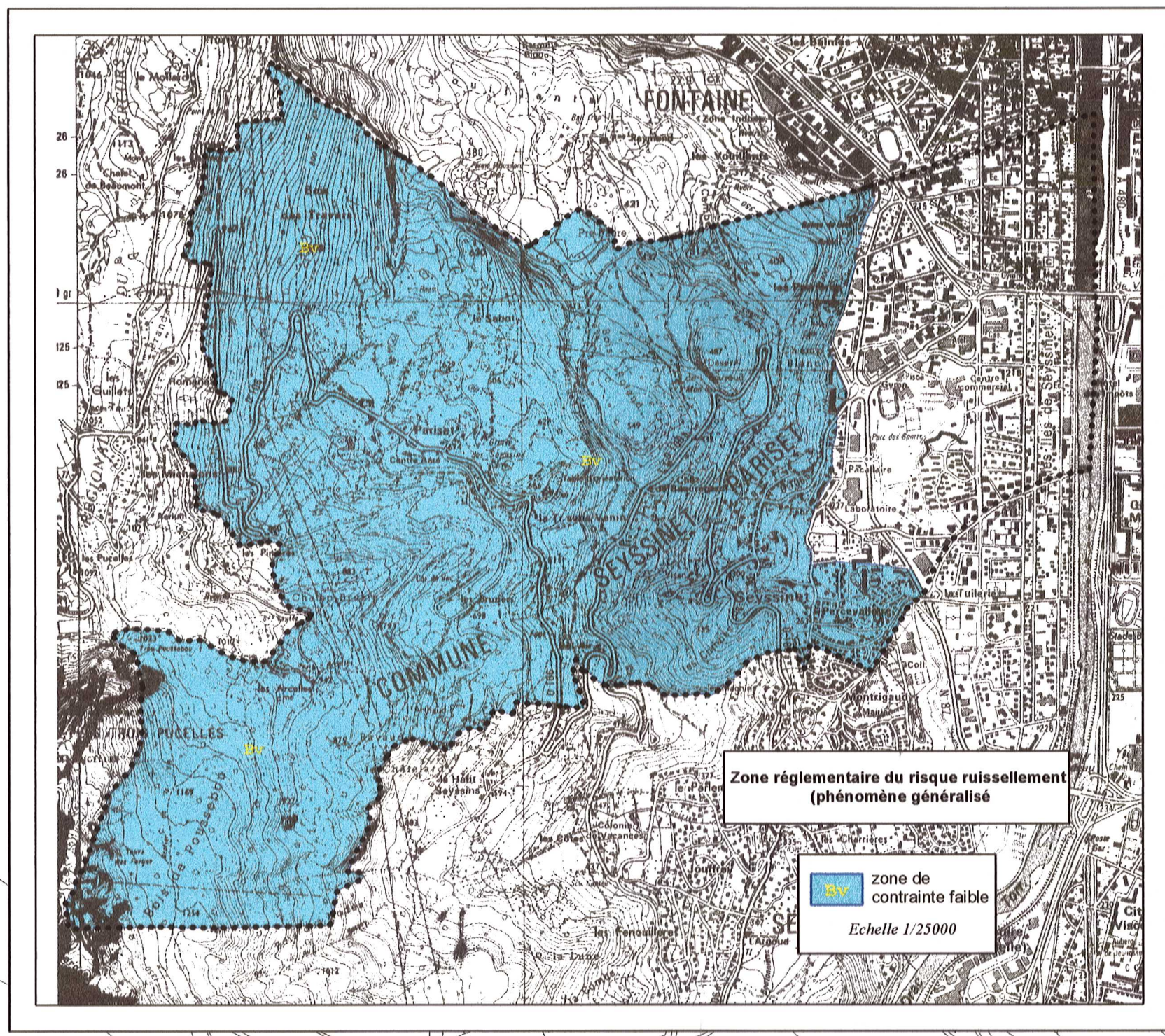
Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I, i r : inondation de plaine I', i' r : inondation de plaine en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
b Zones de contraintes faibles	V, v : ruissellement sur versant
	G, g : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	F : effondrements

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du zonage réglementaire

Réalisation : Alp'Géorisques	Etabli le : Novembre 2002	Echelle : 1/5 000
Edition : Alp'Géorisques	Modifié le :	



COMMUNE DE FONTAINE

